



Meilleurs vœux
pour cette nouvelle année !

À propos de ce bulletin

Vous pouvez soumettre des contenus à publier à l'adresse : saintpriestinfo@gmail.com.

Les textes doivent être relus et accompagnés d'une photo (haute résolution) séparément (non inclus dans le fichier texte). Les articles et photos sont choisis, validés et possiblement modifiés, en concertation avec vous, par le comité de publication.

- Directeur de la publication : Philippe Barry
- Comité de rédaction : la municipalité. Les textes fournis par les associations sont sous leur entière responsabilité.
- Conception et réalisation : Daniel Gueysset
- Photographies : la municipalité, les associations et quelques donateurs anonymes ont aimablement donné leurs photographies pour l'illustration de ce bulletin.
- Imprimé sur papier recyclé par l'Atelier Graphique - imprimerie labellisée.
- Dépôt légal : janvier 2021



www.saintpriestsousaix.com

☎ 05 55 70 00 58

☎ 05 55 70 00 80

✉ Mairiesaintpriestsousaix@gmail.com

Table des matières

EN BREF

Des noms pour vos lettres	4
1475 € pour le Téléthon !	4
Réaménagement du centre-bourg	5
FREDON lutte pour nous !	5
Sécurisation et aménagement du carrefour de Bournazaud	5
Aménagement de la Zone d'Activités de Bournazaud	

EN VRAC

Quel territoire pour demain ?	6
La nouvelle carte du Restaurant Chez Roger	6
2000-2020 : 20 ans d'actions communautaires	7
La nouvelle garderie périscolaire bientôt construite !	8

DOSSIER SPÉCIAL : 4 fiches complètes sur les chiffres clés de Saint-Pries-sous-Aixe 9-16

ZOOM sur la Mission locale	17
Bibliothèque municipale	18
ADIL 87 : un service public d'information sur le logement	18

TRIBUNE POLITIQUE

Expression du groupe majoritaire	19
Tribune politique	19
Expression du groupe d'opposition	21
Horaires d'ouverture de la Mairie	22
Assistance sociale	22
Déchèteries	22

AGENDA



| L'édito du Maire

Madame, Monsieur,
Chers habitants et amis de notre commune,

2020 s'est achevée et ne sera pas à marquer d'une pierre blanche. Malheureusement il ne suffit pas de tourner la page et nous savons tous que la situation demeure fort compliquée.

Notre commune, comme la société, a besoin de bienveillance, de travail, d'abnégation, d'humilité, de sincérité. Elle a besoin que les femmes et les hommes se respectent et fassent la part des choses entre ce qui est important et ce qui est futile. Elle a besoin de ce vivre-ensemble et de ces instants précieux où les relations humaines ne sont entravées ni par un masque ni par un geste barrière... Et ce vivre-ensemble est l'une des caractéristiques majeures de Saint-Priest-sous-Aixe, notamment grâce à son tissu associatif qui en de multiples occasions propose des moments de convivialité et de partage.

Malheureusement, le contexte de l'année écoulée a empêché toutes ces initiatives associatives, nous privant du plaisir de nous retrouver devant un spectacle, pour une activité sportive, autour de belles mécaniques anciennes, avec des auteurs ou des producteurs locaux... Cela nous a considérablement manqué et impacte le devenir des associations, les activités économiques et chacune et chacun d'entre nous, notamment les plus isolés qui sont souvent des seniors...

Quel plaisir pour les élus, lors de la distribution des colis de Noël, de pouvoir discuter et partager des moments forts avec plusieurs d'entre vous, faute de pouvoir déguster ensemble le traditionnel repas des aînés ! Pour ces derniers notamment, la commune s'emploie à répondre avec efficacité aux demandes de soutien qui lui sont formulées. Aussi, n'hésitez pas à contacter la mairie, pour vous ou pour vos proches. Il n'est évidemment pas possible, en ce début d'année, d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux et c'est d'autant plus regrettable que nous souhaitons l'ouvrir à l'ensemble de la population. Mais je garde le secret espoir d'un moment de partage et de convivialité dès que les conditions le permettront...

Cependant, l'année sombre qui vient de s'achever et qui nous laisse un goût amer ne doit pas occulter les perspectives d'avenir. C'est avec espoir et détermination que je souhaite m'engager dans cette année 2021, pour contribuer à construire avec celles et ceux qui le souhaitent, des lendemains meilleurs

autant qu'il se peut. La municipalité va poursuivre son action pour concrétiser les projets qui vous ont été présentés en mars dernier.

Ainsi, je remercie celles et ceux qui travaillent avec enthousiasme sur le projet de garderie périscolaire. Vous trouverez des explications sur ce futur équipement dans les pages de ce magazine.

L'emplacement du futur City-stade a été déterminé. Il sera implanté près des ateliers municipaux, accessible à tous y compris aux enfants de l'école.

Comme cela était prévu, la rénovation de deux commerces et les choix d'implantation des futurs équipements ayant été réalisés, nous allons pouvoir débiter l'opération d'aménagement et de sécurisation du bourg. Le maître d'œuvre a été choisi. Les études vont débiter dans le cadre d'une large concertation. Des actions en faveur de la sécurité routière dans les villages et lotissements sont également prévues.

Je ne vais pas établir ici une liste « à la Prévert », mais je tenais, par ces quelques exemples de réalisations achevées, en cours et à venir, à illustrer l'état d'esprit et la dynamique municipale pour regarder vers demain avec optimisme et détermination, au service de l'ensemble des habitants de notre commune.

Cette dynamique, elle se concrétise aussi à travers les chiffres de la démographie récemment publiés.

Avec, 6,46 % de croissance de population en 6 ans, notre commune se situe dans le haut du classement.

Nous ne faisons pas la course à la démographie, mais ce chiffre illustre objectivement l'attractivité de Saint-Priest-sous-Aixe.

C'est avec l'espoir de jours meilleurs que je vous adresse, du fond du cœur, en mon nom et au nom de la municipalité, mes vœux les plus sincères pour 2021, ainsi qu'à vos proches : bonheur, santé, épanouissement...

Belle et heureuse année à toutes et tous !

Philippe Barry
Maire de Saint-Priest-sous-Aixe

Des noms pour vos lettres



Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement inscrire le nom sur votre plaque de boîte aux lettres de manière claire et lisible. Vous avez la possibilité d'inscrire un ou deux noms si votre conjoint, vos enfants, ou d'autres occupants du logement n'ont pas le même nom de famille que vous.

Pour ce qui est du prénom, c'est à vous de voir. Si votre logement a été construit après 1979, vous êtes dans l'obligation de posséder une boîte aux lettres normalisée. Ceci inclut de mettre au minimum son nom sur sa boîte aux lettres. Le numéro de votre habitation doit également être lisible. Même si c'est une obligation, c'est également un devoir.

1475 € pour le Téléthon !

Cette année, avec la Covid-19, il a été très difficile d'organiser des manifestations, cela a renforcé l'importance de chaque don.



Brigitte Lacorre, bénévole aux côtés de Marcel Ribière, coordinateur de l'AFM Téléthon 87 a tout mis en oeuvre pour que le maximum soit fait pour aider la recherche sans laquelle les avancées ne seraient pas possibles. Chaque partenariat avec les collectivités locales est crucial et nous remercions

Laurent Charbonnier de l'avoir proposé à notre municipalité qui a adhéré à ce projet. Merci à tous les donateurs, à tous les commerçants et à l'association Les amis de Chez Roger qui a grandement participé. Une somme de 1475 € a été remise le samedi 26 décembre à la coordination de l'AFM Téléthon (cf. photo). Une belle et prometteuse collecte malgré un contexte difficile.

Le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

CONTACT

Brigitte Lacorre, élue, membre de la Coordination de l'AFM Téléthon 87.

La maison médicale s'agrandit !



Après neuf mois de travaux, l'agrandissement de la maison médicale, située 3 chemin de Videllerie, est terminé. Trois bureaux supplémentaires ainsi qu'une augmentation du nombre de places de parking ont été réalisés.



Désormais, la maison médicale accueille 7 professionnels médicaux et paramédicaux :

- 2 médecins : les Dr Brizard Sonia et Pestourie Pauline,
- 1 infirmière : Mme Milazzo Amelie,
- 1 psychologue : Mme Jaudinot Caroline,
- 1 sage-femme : Mme Rebière Gaëlle,
- 1 orthophoniste : Mme Bourdier Amandine,
- 1 ostéopathe : Mme Valade Gwendoline.

Réaménagement du centre-bourg

L'équipe de maîtrise d'œuvre qui va travailler sur le centre-bourg va être amenée à faire des photos, à observer le fonctionnement du bourg, notamment aux heures d'entrée et de sortie de l'école, et à proximité des commerces. Ne soyez donc pas surpris : ce ne sont pas des paparazzi !

FREDON lutte pour nous !

Notre collectivité adhère à FREDON Haute Vienne (anciennement FDGDON), section départementale de l'organisme à vocation sanitaire, FREDON Nouvelle Aquitaine, reconnu par l'État pour la mise en place et le suivi des plans de lutte.

Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes pouvant engendrer des nuisances. Elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et l'accompagnement technique et administratif.

Cette année encore, en fonction de vos besoins, des actions collectives seront organisées par la FREDON Haute Vienne dans la commune.

Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons), mise à disposition de cages, pièges ;
- identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes ;
- information et lutte sur les bios agresseurs (chenille processionnaire, cynips du châtaignier ; ravageurs des végétaux) ;
- vente de matériel de piégeage et d'EPI (Equipement de protection individuelle).

Pour information, une campagne de régulation des populations de ragondins va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute-Vienne aux coordonnées ci-dessous.

CONTACT



FREDON

SECTION DÉPARTEMENTALE DE
L'OVS NOUVELLE-AQUITAINE
13 Rue Auguste Comte CS 92092
87070 LIMOGES
Tél : 05 55 04 64 06
Mail : fdgdon87@gmail.com

Sécurisation et aménagement du carrefour de Bournazaud

Le Conseil départemental, après étude et négociations foncières, va entamer dès ce printemps les travaux de sécurisation du carrefour de Bournazaud. Ils vont s'atteler, entre autres, à réduire la butte qui masque la visibilité, côté Aix-sur-Vienne.

Des aménagements seront également réalisés pour réduire la vitesse des véhicules. Cette réduction de la vitesse constituera également un élément majeur de l'aménagement de l'accès à la Zone d'Activité. Celui-ci sera sécurisé par la réalisation d'un "tourne-à-gauche" protégé par des îlots au centre de la voie.

Lorsque les plans définitifs seront élaborés, ils seront tenus à disposition du public.

Ces travaux réalisés par le Conseil Départemental, d'un montant supérieur à 500 000 €, sont cofinancés à hauteur de 30% par la Communauté de communes du Val de Vienne.

Aménagement de la Zone d'Activités de Bournazaud

La loi a transféré les zones économiques aux intercommunalités et la Communauté de communes du Val de Vienne a donc décidé d'engager d'importants travaux dans la zone de Bournazaud.

La voirie va être entièrement refaite, ainsi que l'ensemble des réseaux. Elle sera prolongée afin de desservir de nouvelles parcelles qui intéressent des porteurs de projets.

Le Maître d'oeuvre vient d'être recruté, il travaille sur le plan d'aménagement et, au cours de cette année, débiteront les travaux de réalisation. Cette opération sera coordonnée avec celle que le Département engage sur la RD 10. Elle coûte près de 800 000 € et bénéficiera d'aides du Conseil départemental.

Quel territoire pour demain ?



Après plusieurs années de travail, la révision du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) entre dans la phase de consultation et, nous l'espérons, d'approbation.

Lors de sa séance du 8 décembre dernier, le conseil communautaire a arrêté le PLUI et les divers organismes concernés, administrations et "Personnes publiques associées" (Chambre d'Agriculture, par exemple) vont avoir trois mois pour rendre leurs avis. De même, la Commission départementale de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers doit se prononcer.

À l'issue de ces consultations et de la prise en compte des avis, le projet de PLUI pourra être soumis à enquête publique. Ce sera alors le moment pour tout citoyen de s'exprimer sur le sujet.

Bien-sûr, une large communication sera faite pour annoncer les dates de cette consultation publique.

Ferme de Beauregard

• Foies gras • Conserves • Volailles fermières •
M. Picat | Producteur du Limousin

87700 Saint-Priest-Sous-Aixe
T. 05 55 70 01 90
www.foie-gras-fermedebeauregard.com

La nouvelle carte du Restaurant Chez Roger



Vous avez certainement dégusté ou entendu parler de la nouvelle carte italienne du restaurant Chez Roger ! Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à vous ruer sur la page Facebook en flashant le QR Code ci-dessous ou en cherchant tout simplement "Chez Roger". Vous pourrez y découvrir les nouvelles spécialités, pizzas, bruschettas, lasagnes, risottos, pastas, en vente à emporter. À partir de 8 €.

Des idées parfaites pour vos soirées en famille ou entre amis !



CONTACT Réservations au : 06 95 88 50 56

ARTISAN LECLERC MENUISERIES

Menuiserie en Bois
PVC - Aluminium
Fabrication et Pose
Aménagement et
aménagement sur-mesure
Dressing - Bibliothèque
Cuisine - Fenêtre - Escalier
Terrasse en bois
Agencement de magasin.

05 55 39 49 59

leclerc-menuiseries.fr
contact@leclerc-menuiseries.fr

2000-2020 : 20 ans d'actions communautaires

Le 18 décembre 2020, la Communauté de communes du Val de Vienne fêtera ses 20 ans. Vingt années d'actions ambitieuses : sociales, économiques, environnementales, au service de près de 15 600 habitants.

L'intercommunalité permet ainsi aux communes membres de porter des projets qu'elles ne pourraient assumer seules, telle que la prévention* et le tri des déchets, le développement économique, l'aménagement du territoire, ou encore le déploiement de la fibre.



Des infrastructures sont également nées de la volonté politique des élus communautaires, et sont présentes dans le quotidien des habitants du Val de Vienne : le Pôle jeunesse, le Centre sportif, ou plus récemment la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Ces structures accueillent chaque semaine des centaines d'enfants, de familles, ou tout simplement d'utilisateurs, aux profils très variés, en quête d'un service de proximité et de qualité.

Des projets qui ne pourraient voir le jour sans la détermination des élus et l'investissement d'hommes et de femmes au sein des services intercommunaux !

Plus que jamais, dans ce contexte économique et sanitaire difficile, la mutualisation des moyens et la solidarité sont de rigueur. Malgré ses vingt années, le slogan de la Communauté de communes n'a pas pris une ride : « Ensemble, on est plus forts ! ». Ensemble, car les élus communautaires qui représentent votre commune sont ceux-là mêmes qui construisent l'avenir du Val de Vienne. La communauté de communes, ce sont les communes ! Comme la Communauté de communes du Val de Vienne a encore de beaux jours devant elle et des projets plein la tête, souhaitons-lui longue vie !



Pour suivre au quotidien les actions menées par la Communauté de communes, suivez la page Facebook « Val de Vienne, la Communauté de communes » et inscrivez-vous à la newsletter sur le site valdevienne.fr.

* Actions prises en amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire l'ensemble des impacts environnementaux et à faciliter la gestion ultérieure des déchets.

weldom
ensemble, c'est mieux

le plaisir de
Bricoler

l'envie de
Décorer

la passion de
Jardiner

Aixe sur Vienne Tél. **05 55 71 06 08**

Retrouvez-nous sur weldom.fr et





BIENTÔT ICI

UNE NOUVELLE GARDERIE

La nouvelle garderie périscolaire bientôt construite !

Depuis quelques années, le projet d'une nouvelle garderie périscolaire était en réflexion, afin de remplacer le bâtiment existant et de pouvoir répondre à la forte demande des familles qui utilisent de plus en plus ce service proposé par la municipalité.

Les premières pistes évoquées avaient conduit à envisager l'aménagement de l'ancien bâtiment de la Poste, à proximité immédiate du groupe scolaire, mais rien n'avait été arrêté, laissant ainsi la possibilité à la nouvelle équipe de mener à bien ce projet qu'elle avait inscrit dans ses priorités de début de mandat.

Poursuivant la réflexion, les élus ont à nouveau saisi les services de l'Agence Technique Départementale (ATEC) pour approfondir différentes hypothèses, dont la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de l'actuel.

Après une étude complémentaire de l'ATEC, les élus des deux commissions municipales concernées (Bâtiments et Enfance jeunesse) ont travaillé. Les présidents de ces commissions ont invité les parents d'élèves pour partager la réflexion avec les usagers, ainsi que le personnel communal travaillant à la garderie pour entendre leurs arguments très concrets.

Au cours de cette démarche très ouverte et largement consultative ont été analysés les avantages et inconvénients des différentes solutions, tant sur le plan de la logistique, que de l'accès, de la sécurité ou du budget...

Il en est ressorti que la solution la plus pertinente consistait à construire un nouveau bâtiment à la place de l'actuel, avec bien sûr une surface largement plus importante et des aménagements adaptés.

Le futur aménagement du bourg pourra ainsi être étudié en fonction de l'implantation de ce nouvel équipement et prendre en compte les impératifs qui y sont liés.

Après consultation publique, huit propositions de maîtrise d'œuvre sont parvenues à la mairie. Elles ont été analysées avec l'appui technique de l'ATEC, puis soumises à la Commission d'Appel d'Offre. La proposition du cabinet d'architecture « EPURE » a finalement été retenue comme offre la mieux-disante techniquement et financièrement.

L'architecte s'est aussitôt mise au travail et le projet est donc parfaitement engagé. Il va donner lieu, comme c'est le cas depuis le début, à plusieurs séances de travail avec les élus et les personnes concernées. Un point majeur est en cours d'étude : l'accueil des enfants au cours des travaux qui vont nécessiter la démolition du bâtiment actuel...

Si les conditions sanitaires le permettent, il sera bien sûr présenté publiquement, en particulier aux familles qui ont ou auront des enfants concernés par cette nouvelle garderie. Quoiqu'il en soit, une large et régulière communication sera effectuée.



DÉMOGRAPHIE

DOSSIER

- » Pour Saint-Priest-sous-Aixe, la population a-t-elle augmenté ou baissé ?
- » Mon territoire est-il jeune ? Familial ? Vieillissant ?

CC DU VAL DE VIENNE



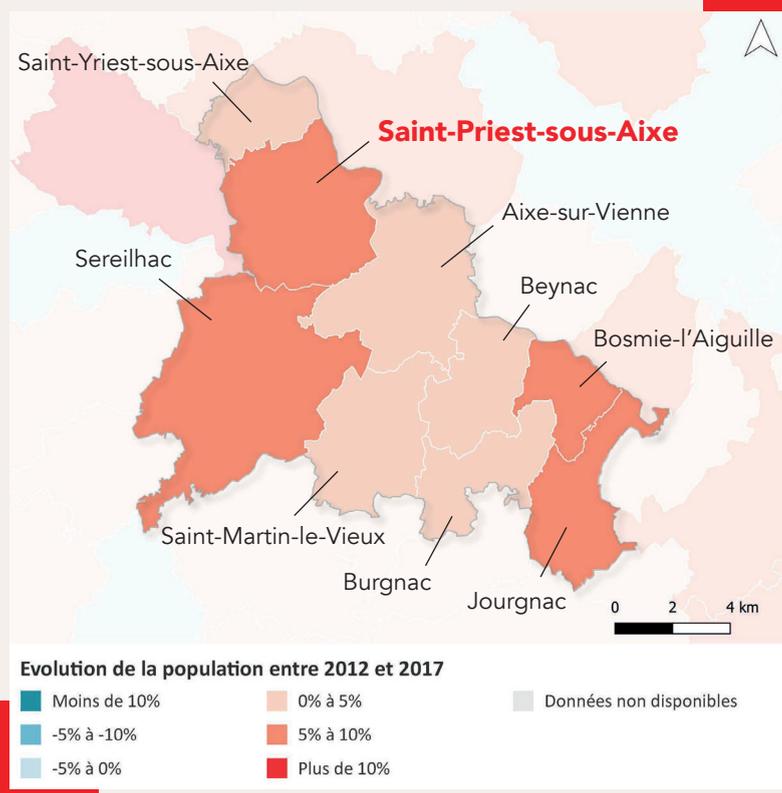
1 746

La population légale au 1^{er} janvier 2020 pour Saint-Priest-sous-Aixe, contre 1 653 en 2012



13

Le nombre de naissances en 2018 pour Saint-Priest-sous-Aixe contre 14 décès



A l'échelle de la CC du Val de Vienne, l'évolution de la population la plus élevée est enregistrée pour **Bosmie-l'Aiguille (+7%)**. L'évolution de la population la plus faible est quant à elle enregistrée pour **Saint-Martin-le-Vieux (+2%)**.

POINT MÉTHODE

Tout comme les autres communes de moins de 10 000 habitants, Saint-Priest-sous-Aixe fait l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population étant recensée sur

une période de cinq années.

Par ailleurs, pour estimer au plus près la population légale au 1er janvier, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers : taxe d'habitation, permis de construire, fichiers des régimes d'assurance maladie... Cette

estimation est essentielle : près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes, implantation des pharmacies...).



437

Le nombre de moins de 18 ans vivant dans la commune, contre 381 en 2007



315

Le nombre de familles avec enfant(s) pour Saint-Priest-sous-Aixe, soit 45% des ménages de la commune



390

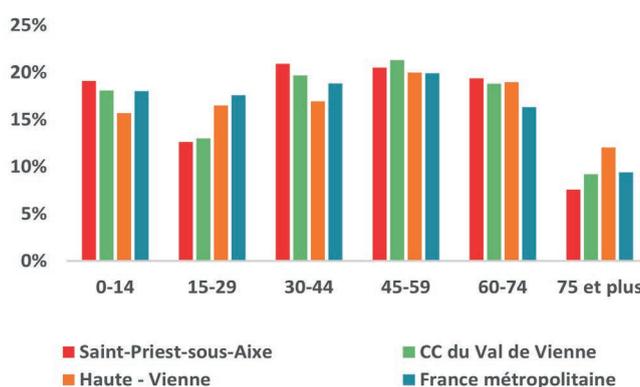
Le nombre de retraités pour Saint-Priest-sous-Aixe, contre 300 en 2007, soit une évolution de 30% en dix ans



27

Le nombre de personnes de 80 ans et plus vivant seules à leur domicile dans la commune

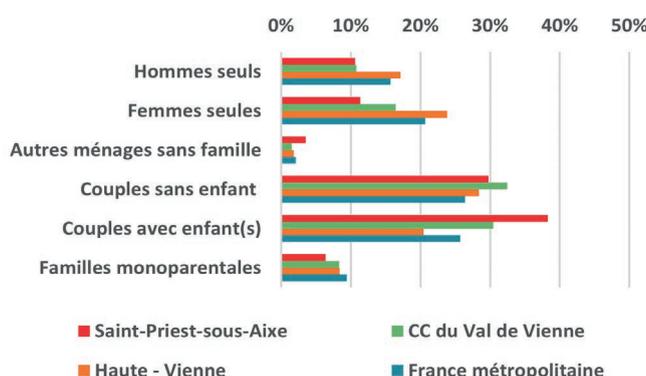
POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE



19% de la population a moins de 14 ans pour Saint-Priest-sous-Aixe.

Source : INSEE 2017

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



6% des ménages de la commune sont des familles monoparentales.

Source : INSEE 2017



Sur le Populaire du Centre du 4 janvier dernier, notre commune est mise en avant pour son attractivité et la croissance de sa démographie. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Soyons donc fiers de notre commune, de nos projets, de nos actions.



LOGEMENT ET CADRE DE VIE

DOSSIER

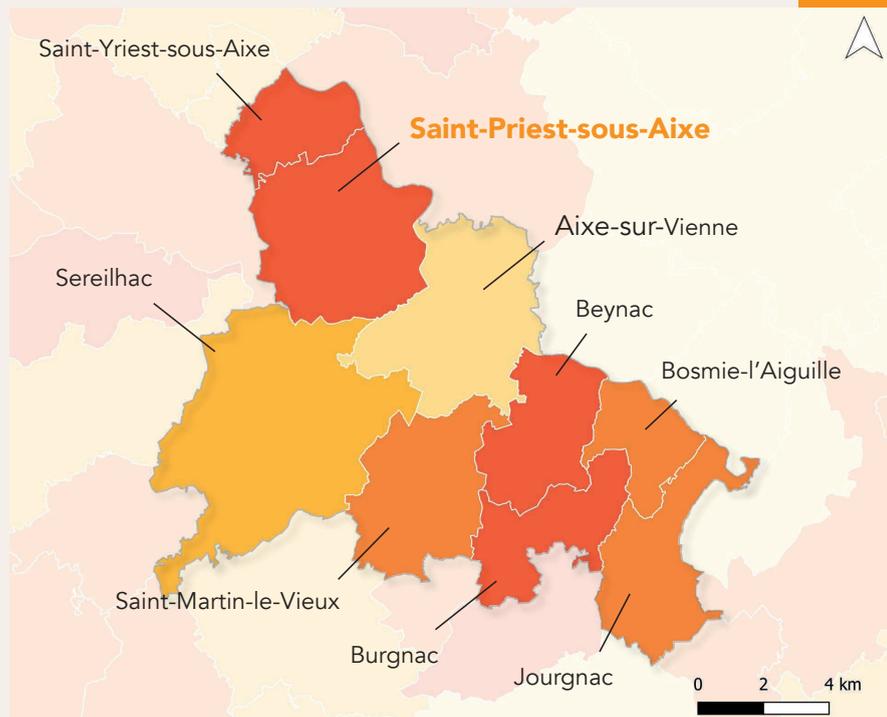
- » Pour Saint-Priest-sous-Aixe, comment occupe-t-on son logement ?
- » Les constructions ont-elles changé le visage de ma commune depuis les années 1960 ?

CC DU VAL DE VIENNE



89%

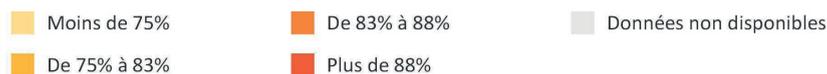
La part des propriétaires de leur logement pour Saint-Priest-sous-Aixe, un chiffre supérieur à celui du département (62%)



47

Le nombre de logements vacants dans la commune en 2017, ce chiffre était déjà de 47 en 2007

Part des propriétaires de leur résidence principale



Source : INSEE RGP 2017

A l'échelle de la CC du Val de Vienne, la part de propriétaires la plus élevée est enregistrée pour **Burnac (93%)**. La part la plus faible est quant à elle enregistrée pour **Aixe-sur-Vienne (71%)**.

À RETENIR

Les logements vacants correspondent aux logements inoccupés, qu'ils fassent l'objet d'une procédure (vente, succession...) ou non (ex. vétusté).

Un taux de vacance élevé est souvent

caractéristique d'un enjeu de rénovation d'une partie du parc de logements, peu adapté à la structure de la population et/ou aux standards actuels.

À ce jour, en France, environ 3 millions

de logements seraient inoccupés sur un parc total de 35 millions. A noter que le taux de vacance est légèrement plus élevé dans les communes de moins de 1 000 habitants : 8,6% contre 7,9% pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants.



793

Le nombre de logements que compte Saint-Priest-sous-Aixe, alors que ce chiffre était de 420 en 1968



244

Les logements construits avant 1970, soit 35% des résidences principales de la commune contre 45% pour la CC du Val de Vienne

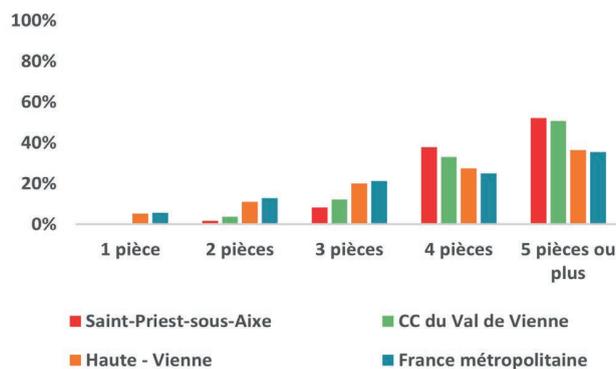
L'OCCUPATION DES SOLS DE 2006 À 2018 (EN HECTARES)

	2006	2012	2018
Territoires artificialisés (bâtiments...)	132	138	138
Territoires agricoles	1 231	1 225	1 225
Forêts, milieux humides et milieux semi-naturels	946	946	946

Pour Saint-Priest-sous-Aixe, les surfaces agricoles occupent un total de 1 225 hectares en 2018.

Source : Corine Land Cover, 2006-2018

LES LOGEMENTS PAR NOMBRE DE PIÈCES



52% des logements de la commune disposent de 5 pièces ou plus selon les dernières données de l'INSEE.

Source : INSEE 2017



19,8

La durée moyenne en années de résidence dans son logement pour Saint-Priest-sous-Aixe contre 16,3 ans pour la Haute-Vienne



2,5

Le nombre moyen de personnes vivant sous le même toit pour Saint-Priest-sous-Aixe contre 2,3 pour la CC du Val de Vienne



L'ensemble des chiffres pour **Saint-Priest-sous-Aixe** dans le **Profil Croisé**

LES DERNIÈRES DONNÉES PUBLIÉES
90 PAGES - 180 CARTES ET GRAPHIQUES

communication@ithea-conseil.fr | 01.42.64.71.01

www.ithea-conseil.fr/profil-croise





EMPLOI ET ACTIVITÉ

DOSSIER

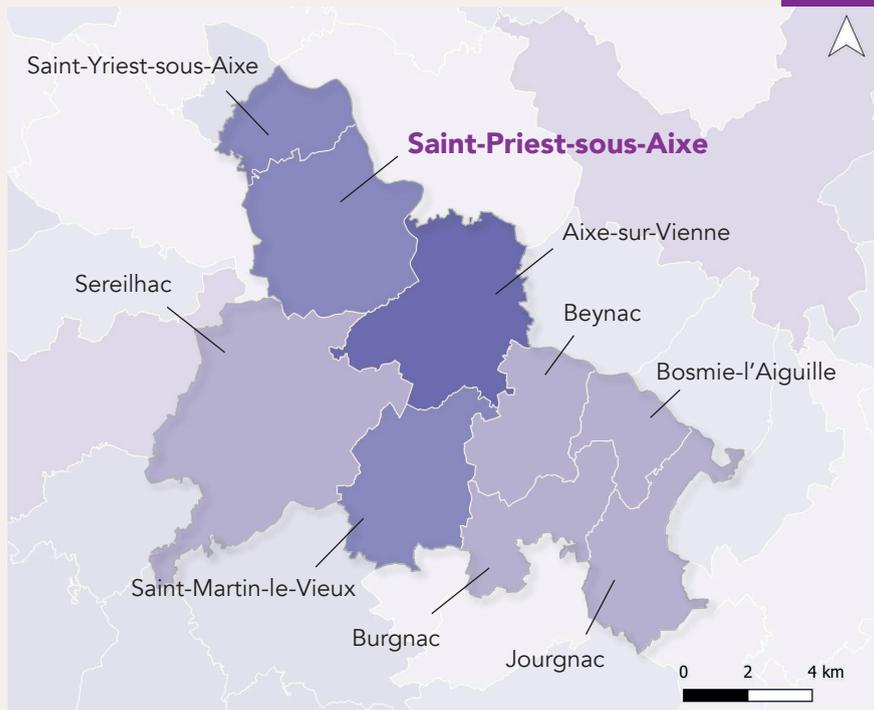
- » Le chômage est-il élevé pour Saint-Priest-sous-Aixe ? La population est-elle plutôt active ou inactive (étudiants, retraités...) ?
- » Les habitants travaillent-ils dans la commune ou en dehors ?

CC DU VAL DE VIENNE



8%

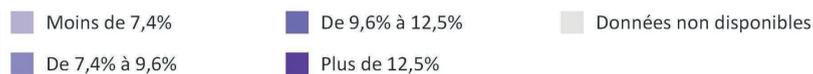
Le taux de chômage des 15-64 ans pour Saint-Priest-sous-Aixe contre 13% pour la Haute-Vienne



80

Le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi et tenues de faire preuve d'une recherche d'emploi active, 25 d'entre elles ont plus de 50 ans

Taux de chômage au sens de l'INSEE



Source : INSEE RGP 2017

A l'échelle de la **CC du Val de Vienne**, le taux de chômage le plus faible est enregistré pour **Burgnac (6%)**. Le taux le plus fort est quant à lui enregistré pour **Aixe-sur-Vienne (11%)**.

UN PEU DE TECHNIQUE

Il ne faut pas confondre «chômeur» au sens de l'INSEE et Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) au sens de Pôle emploi.

Pour Saint-Priest-sous-Aixe, les «chômeurs» sont comptabilisés lors du

recensement de la population via une définition simple : les personnes qui n'ont pas d'emploi et qui en recherchent un. Les DEFM correspondent quant à eux aux inscrits à Pôle emploi, qu'ils touchent ou non des allocations. On peut donc être chômeur sans être inscrit à Pôle emploi !

Si la comptabilisation des chômeurs par l'INSEE est plus précise, elle est moins récente que la donnée de Pôle emploi. Il est donc pertinent d'utiliser les deux sources de données.



157

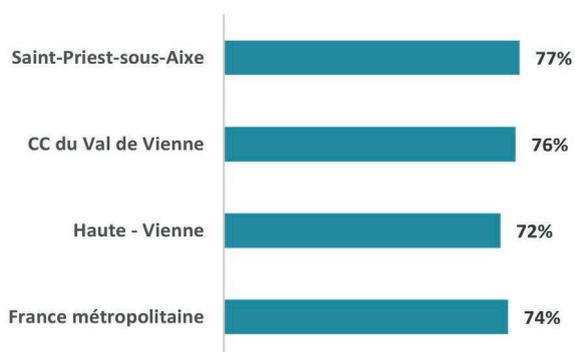
Le nombre total d'emplois présents sur le territoire de la commune



146

Le nombre d'entreprises présentes dans la commune (autoentreprises comprises), dont 15 comptent 1 salarié ou plus

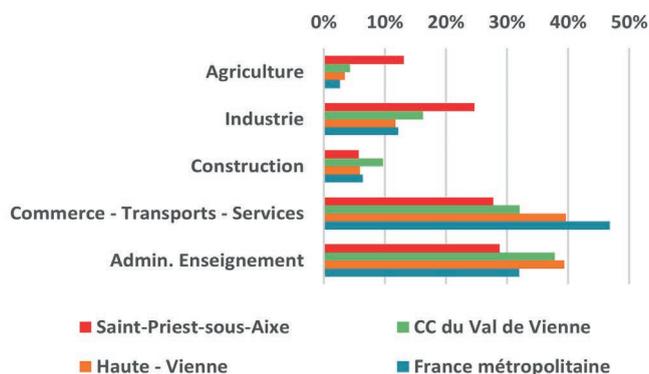
TAUX D'ACTIVITÉ DES 15-64 ANS



77% de la population est active pour Saint-Priest-sous-Aixe, contre 74% au niveau national.

Source : INSEE 2017

EMPLOIS PRÉSENTS DANS LA COMMUNE PAR TYPE



Le secteur de la construction représente 6% des emplois pour Saint-Priest-sous-Aixe.

Source : INSEE 2017



75%

Le taux d'activité des femmes de 15-64 ans pour Saint-Priest-sous-Aixe contre 79% pour les hommes



96

Le nombre d'actifs occupés qui travaillent dans la commune, soit 12% des actifs occupés



NIVEAU DE VIE

DOSSIER

- » La population est-elle plus ou moins aisée pour Saint-Priest-sous-Aixe qu'ailleurs ?
- » Est-elle diplômée ? Avec un emploi stable ? À temps complet ?

CC DU VAL DE VIENNE



25

En millions d'euros, le revenu cumulé de la population pour Saint-Priest-sous-Aixe en 2018. Cet indicateur de richesse globale peut se lire comme le PIB de la commune



Part des foyers fiscaux imposés en 2018



Source : INSEE RGP 2017



28 034 €

Le revenu moyen que perçoivent annuellement les habitants de la commune, contre 23 911 € pour la Haute-Vienne

A l'échelle de **la CC du Val de Vienne**, la part des foyers fiscaux imposés la plus élevée est enregistrée pour **Bosmie-l'Aiguille (54%)**. La part la plus faible est quant à elle enregistrée pour **Sereilhac (40%)**.

POUR ALLER PLUS LOIN

En France, les habitants des communes de moins de 1 000 habitants semblent moins « riches » que les autres, avec un revenu moyen de 25 487 € par an et par foyer fiscal, contre 27 156 € pour le reste du pays. La strate la plus « aisée » est d'ailleurs celle des 1 000 à 2 500 habitants,

avec un revenu moyen de 27 241 € ! On constate aussi que les grandes villes comptent le revenu moyen le plus faible (24 447 €), alors que les écarts de revenu sont plus forts dans ces territoires.

Cet indicateur permet donc une pre-

mière approche des niveaux de richesses pour Saint-Priest-sous-Aixe. Il convient toutefois de regarder le détail des revenus, pour identifier ceux qui sont les plus riches mais aussi les ménages les plus fragiles.



54%

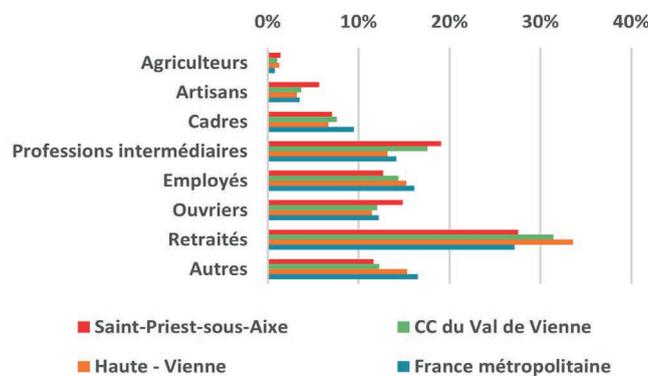
La part des 15 ans ou plus non scolarisés ayant un diplôme inférieur au bac, contre 65% en 2007



96

Le nombre d'habitants travaillant à temps partiel, dont 70 femmes

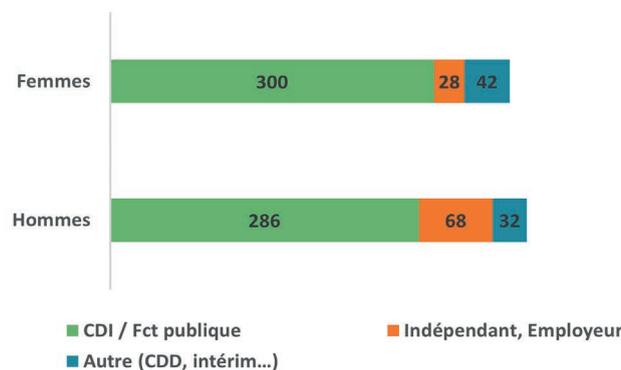
CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES HABITANTS



13% des habitants de plus de 15 ans sont employés pour Saint-Priest-sous-Aixe.

Source : INSEE 2017

ACTIFS DE LA COMMUNE PAR MODES D'EMPLOI



La commune compte 300 femmes en CDI dans la commune, contre 286 pour les hommes.

Source : INSEE 2017



355

Le nombre d'habitants diplômés de l'enseignement supérieur, soit 28% des 15 ans ou plus non scolarisés de la commune



89%

La part des salariés occupant un CDI à l'échelle de la commune

ZOOM sur la Mission locale : l'emploi et l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans

La Mission Locale c'est 4 antennes - 22 points d'accueil sur tout le département (Hors agglomération de Limoges), une équipe de 28 professionnels et des services gratuits.

Pour les moins de 26 ans : un accompagnement personnalisé

Un conseiller référent pour toutes vos démarches

- EMPLOI : Techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, garantie jeunes...
- ORIENTATION : découverte de secteurs et métiers, immersions en entreprises et visites d'entreprises...
- FORMATION : droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements...
- VIE QUOTIDIENNE : permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières ; démarches liées au logement ; accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture...

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales. Sa forme ? Un engagement Jeune / Conseiller de la Mission Locale intégrant sous conditions de ressources, la Garantie Jeune et une allocation mensuelle.

Entreprises, collectivités : la Mission Locale Rurale, votre allié recrutement !

Une équipe pour répondre au mieux à vos besoins. Un Relais Emploi et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés. 2 conseillères dédiées à la relation entreprises. Une référente Handicap et une référente Alternance / Apprentissage. 1 conseillère dédiée à la Formation Professionnelle.

Favoriser la rencontre des Jeunes et des Entreprises ou structures

Visites d'entreprises, promotion et valorisation de votre secteur et de vos métiers, immersions de jeunes en entreprises, recrutement et formation des jeunes, organisation de forums, job dating, parrainage...

Un appui au recrutement

Diffuser votre offre et présélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats. Informer sur les différents contrats de travail et les mesures : alternance, aides à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des TH...

Rechercher une formation adaptée au jeune et à votre structure. Un suivi renforcé pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

CONTACT



Antenne d'Aix sur Vienne
8 avenue François Mitterrand,
Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h
Le mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
Tél : 05.55.70.45.74
mlrurale87@wanadoo.fr
<https://www.facebook.com/mlrhv87>
<https://www.missionlocaleruralehautevienne.com>

SUPER U

Aixe-sur-Vienne - ZAC du Grand Rieux

05 55 06 51 91



ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h30
et le dimanche matin de 9h00 à 12h30



Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale est ouverte à tous !
Inscription et prêt à titre gratuit.

Vendredi	de 14h à 18h
Samedi	de 9h30 à 12h

Ouverture le samedi, uniquement pendant les vacances scolaires.

La bibliothèque accueille également les élèves de l'école le vendredi après-midi.

Un grand choix de livres récents pour les adultes : des romans (les principaux prix littéraires), des policiers, des BD, des biographies, des ouvrages sur la cuisine, le jardinage, des guides de voyage...

Des revues : 60 millions de consommateurs, Cuisine & Vins, Pays du Limousin, Rustica... et pour les enfants : Tout comprendre Junior...

Des DVD, des CD, des livres lus...

Des contes, des romans, des albums, des BD pour les enfants qui disposent de rayons spécifiques pour faire leur choix.

Possibilité de réservation en ligne en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de la Haute-Vienne

La bibliothèque est animée par des bénévoles. Possibilité de portage de livres à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.

CONTACT

Bibliothèque Municipale

Place de la Poste

Tél : 05 55 70 13 61

Courriel : bibliotheque.saint-priest@orange.fr

Catalogue en ligne : <http://st-priest.bibli.fr>

ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- Relations propriétaires-locataires : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- Accession à la propriété : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- Copropriété : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...
- Relations de voisinage : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- Urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- Fiscalité immobilière : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées : aides financières d'Action Logement, des Collectivités Locales, de l'ANAH, de la CAF, de la MSA, Certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

CONTACT

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de la Haute-Vienne

Tribune

des groupes du conseil municipal



Expression du groupe majoritaire

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, nous vous présentons nos vœux les plus sincères de santé et bonheur, dans l'espoir d'une année plus sereine...

Vous êtes sans doute surpris de trouver, dans votre bulletin municipal, non plus seulement des informations sur la vie de la commune, mais aussi des « tribunes » d'expression des groupes constituant le conseil municipal.

Cette initiative n'est pas la nôtre.

Pour le Groupe des 16 élus majoritaires, la campagne électorale s'est achevée avec l'élection du 15 mars 2020 et nous sommes passés à autre chose. En effet, sitôt l'élection passée et le conseil municipal installé, nous n'étions plus des candidats, mais des élus investis d'une mission d'intérêt général et au service de TOUS les habitants de Saint-Priest-sous-Aixe. La campagne électorale s'est achevée le 13 mars 2020.

Mais les élus minoritaires, lors de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2020, ont demandé à être considérés comme des élus d'opposition et à être appelés « groupe d'opposition ».

Dont acte... Les choses sont claires.

Le 25 mai, au cours de la séance du conseil, le « porte parole » des élus minoritaires avait affirmé s'engager dans une action constructive. Vouloir, maintenant, être appelé « groupe d'opposition » ne traduit pas réellement cette volonté.

Quoi qu'il en soit, et comme l'a affirmé à plusieurs reprises le maire, nous souhaitons travailler avec toutes celles et ceux qui décideront d'œuvrer pour la commune.

La loi permet aux élus minoritaires d'être représentés dans chaque commission instituée au sein du conseil municipal. Cette opportunité a donc été offerte à nos trois collègues. Ils n'ont pas souhaité siéger dans trois d'entre elles, et pas des moindres : la commission « culture et communication », la commission des Finances, et la Commission d'Appel d'Offres (appelée

à se prononcer sur les Marchés publics). Ce sont des instances de travail consultatives et des lieux de débat et de construction des actions municipales.

La loi régit également les droits d'un groupe d'opposition concernant, entre autres, l'utilisation des moyens de la collectivité. Ce ne sera donc malheureusement plus le bon sens qui primera, mais la règle.

Tous ces éléments, nous ne les aurions jamais présentés dans les colonnes du bulletin, mais la demande du Groupe d'opposition nous ouvre les colonnes d'une telle tribune et il était utile de vous livrer des explications sur le contexte.

Depuis près de 20 ans, le bulletin municipal est un magazine qui permet de vous informer objectivement sur l'actualité de notre commune. Il est, par ailleurs, largement ouvert aux associations qui y publient librement les informations relatives à leurs activités.

Le groupe des élus majoritaire souhaite qu'il continue à avoir ce rôle et uniquement celui-ci.

Nous espérons vivement ne pas avoir à revenir sur ces sujets qui ne peuvent que lasser les citoyens. Ce n'est pas notre conception de l'engagement public... Et en ces périodes particulièrement troublées, il est bien évident que vous avez, comme nous, d'autres préoccupations.

Comme vous avez malheureusement pu le constater et le subir, la crise sanitaire inédite a bouleversé notre quotidien et la municipalité doit y faire face. Nous avons assumé nos responsabilités et pris les décisions qui s'imposaient, bien qu'elles ne soient pas toujours populaires (fermeture des salles communales, réorganisation des services périscolaires, etc.). Il a fallu et il faut décider, arbitrer, organiser...

Notre motivation, ce sont les actions et les projets que nous portons pour améliorer la vie des habitants de Saint-Priest, pour soutenir les acteurs économiques et associatifs, pour préserver le cadre de vie et l'environnement.

Nous travaillons et ce travail porte ses fruits.

Les vestiaires du stade et la boulangerie ont été construits, contribuant au soutien de l'activité économique dans une période où les entreprises sont fortement impactées.

Le projet de garderie est sur les rails. Les élus siégeant dans les commissions ont travaillé avec l'appui de l'Agence Technique Départementale et, en lien avec des représentants de parents et le personnel communal. C'est à la suite de ces réflexions partagées qu'a été choisi l'emplacement apparaissant le plus pertinent.

L'aménagement et la sécurisation du centre-bourg figurent comme l'une des priorités de notre programme. Nous savons que ce sera une action de longue haleine. Les contraintes techniques sont nombreuses et les coûts devront, là-aussi, être maîtrisés.

Mais, ça y est ! Le maître d'œuvre qui va accompagner la municipalité vient d'être choisi. Les réflexions et les études vont s'engager dans les meilleurs délais et nous porterons une large concertation avec toutes celles et tous ceux qui sont concernés.

La citoyenneté, le lien social et le vivre-ensemble sont au cœur de nos préoccupations, et ils sont d'autant plus nécessaires en ce moment.

Nous sommes donc particulièrement heureux de la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes, instance de partage, de travail et de découverte pour nos jeunes concitoyens animés d'une volonté d'implication active dans leur commune.

Les associations souffrent cruellement de l'absence d'activité. Leur rôle est pourtant essentiel, notamment à Saint-Priest. Elles savent qu'elles peuvent compter sur nous. Les échanges ont d'ailleurs été fructueux lorsqu'elles ont pu tenir leurs assemblées générales ou lors de discussions plus restreintes.

Cette année, malheureusement, point de vœux, ni de repas pour nos aînés. Aussi, la traditionnelle distribution des colis a revêtu une importance toute particulière, nous donnant l'occasion de discussions riches et parfois émouvantes, avec des personnes en manque cruel de lien social. Les élus majoritaires étaient tous mobilisés, c'est bien le minimum !

Une mobilisation qui vaut aussi pour un accompagnement plus personnalisé, tel que le portage des courses, par exemple.

Sous l'impulsion de l'une de nos collègues élue municipale, fortement impliquée dans l'organisation du Téléthon, nous avons pu mettre en place une action de collecte locale et celle-ci a bien fonctionné. Des projets et des actions que nous concrétisons aussi grâce aux excellentes relations tissées avec nos partenaires (Communauté de Communes, Département, Région, Etat...). Ainsi, aussitôt après son élection, le maire les a rencontrés pour évoquer avec eux plusieurs dossiers et rechercher des financements complémentaires et indispensables.

Ces partenaires, nous avons également des liens particuliers avec eux grâce à l'ancrage territorial des élus de notre groupe. C'est le cas, notamment pour la Communauté de communes et le Département.

Nous nous sommes donc directement impliqués dans des dossiers majeurs qui vont trouver leur concrétisation dans les prochaines mois :

Aménagement et sécurisation du carrefour de Bournazaud et de l'accès à la Zone d'Activité, porté par le Département et cofinancé par la Communauté de Communes.

Aménagement complet de la voirie et des réseaux dans la Zone d'activités, sous compétence intercommunale.

Et nous terminerons avec une information de dernière minute, qui est majeure pour les habitants de tout ce secteur. Après de fructueux échanges avec le Président du Conseil Départemental, le Président et le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, le projet de création d'une caserne de pompiers est en cours d'étude sur le Val de Vienne, à proximité immédiate de notre commune, dans le cadre du schéma départemental d'analyses et de couverture des risques.

Vous pouvez le constater, après seulement quelques mois et dans un contexte pourtant bien morose, nous travaillons. Et nous allons continuer à travailler.

Sachez que l'ensemble des élus du groupe majoritaire se tient à votre entière disposition, avec humilité et dévouement.

Nous vous renouvelons nos meilleurs vœux pour 2021.

Très cordialement,

Les élus du groupe majoritaire
« Expérience et Renouveau »

Expression du groupe d'opposition

En mars dernier vous avez été près de 40% à nous accorder votre confiance. Nous vous en remercions très chaleureusement. Cela faisait près de vingt années qu'aucun choix n'avait été proposé aux Saint-Priestois. Ensemble, nous avons prouvé qu'il pouvait en être autrement. En clôture du premier conseil municipal, Monsieur le Maire, tout juste élu, a d'ailleurs donné rendez-vous dans six ans à tous ceux qui ne seraient pas satisfaits de son mandat. Faisons le vœu d'en sortir plus unis, plus forts et plus solidaires. Les gestes de bienveillance nés pendant la crise sanitaire rappellent l'importance de préserver les piliers du « vivre ensemble », permettant ainsi de faire face aux enjeux sociaux qui en découlent.

La meilleure façon pour préparer l'avenir est de regarder devant sans oublier ce qui s'est passé. Regardons donc seulement quelques points marquants de l'année municipale de 2020. Le fait d'oublier de nous donner la parole lors du conseil d'installation de la nouvelle municipalité, puis d'oublier, à nouveau, de nous donner la possibilité de nous exprimer dans le premier bulletin municipal laisseront des traces dans les procès-verbaux de cette année 2020. Nous ne l'oublierons jamais. Nous avons aussi été surpris d'apprendre que l'équipe majoritaire avait décidé, à priori à l'unanimité, qu'aucun élu de notre équipe occuperait un seul des 35 sièges possibles à la communauté de communes. Il a aussi été décidé de nous interdire l'accès à la mairie pour travailler sur les dossiers et même de nous y recevoir, y compris hors crise sanitaire. Autant de décisions très éloignées de nos convictions et de notre représentation de la démocratie locale. Autant de décisions auxquelles nous nous opposerons toujours avec force.

C'est dans ce contexte que nous travaillons chaque dossier. Grâce à l'appui d'autres élus et aux autres parties prenantes, les parents d'élèves notamment, nous avons réussi à annuler le projet de la garderie que l'ancienne équipe dirigeante avait décidé de faire dans l'ancienne Poste. L'essentiel reste dans

la réalisation de projets cohérents et c'est avec ce même état d'esprit que nous insistons fortement pour que l'enfouissement des réseaux aériens du village des Richards se fasse en même temps que l'assainissement. Sur un projet connu depuis 2015 cela nous semble faisable. Nous avons aussi demandé que les cheminements vers les arrêts de bus soient sécurisés et que l'entrée du lotissement des Mûres soit embellie et valorisée, en même temps qu'elle sera sécurisée. Nous avons été entendus et nous sommes impatients de passer aux prochaines étapes. La réhabilitation du centre bourg étant en réflexion, nous continuerons à être force de propositions en restant curieux et vigilants quant aux solutions votées.

Dès le début du mandat nous avons exprimé notre volonté d'agir de façon constructive et dans un collectif apaisé et respectueux. Nous maintiendrons cette intention en ayant conscience que nous ne pourrions pas être les seuls à œuvrer en ce sens. En fin d'année nous avons proposé le partenariat avec l'association du Téléthon 87. Aujourd'hui tout le monde s'en réjouit et espère qu'une suite sera donnée, tant en 2021 que les années suivantes. Nous avons impulsé cet élan solidarité et nous vous remercions d'avoir répondu présents.

C'est avec cette note d'optimisme que nous entamons 2021. Que cette nouvelle année vous soit heureuse, pleine de quiétude, et que la joie et la santé vous tiennent lieu de fortune.

Laurent CHARBONNIER
et les élus du groupe Saint-Priest-sous-Aixe Avenir.



Horaires d'ouverture de la Mairie

Le Bourg ☎ 05 55 70 00 58

🌐 www.saintpriestsousaixe.com

✉ mairiesaintpriestsousaixe@gmail.com

	Matin	Après-midi
Lundi	10h30 à 12h	14h à 17h15
Mardi	9h à 12h	14h à 17h15
Mercredi	9h à 12h	14h à 17h15
Jeudi	9h à 12h	14h à 17h15
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h15
Samedi	9h à 12h	Fermée

Assistance sociale

Mme Carole LAPEYRE, assistante sociale, vous reçoit les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois de 9h30 à 12h sur rendez-vous.

En cas d'urgence ou de besoin, vous pouvez contacter la Maison de la Solidarité du Département 10, avenue des Villas à Aix-sur-Vienne.

☎ 05.55.70.47.73

Aix sur Vienne



La P'tite Chopine
RESTAURANT
Mathieu PAILLER

Restaurant

le midi, du lundi au samedi
vendredi soir et samedi soir
dimanche et autres soirs :
groupes sur réservation

Plats à emporter
(sur commande)

Service traiteur
(devis sur demande)

☎ **05.55.70.08.78**

54 Avenue du Président Wilson
87700 - Aix sur Vienne

Déchèteries

Nous vous rappelons que les déchèteries sont fermées les dimanches, jours fériés (y compris lundi de Pentecôte) et les 24 et 31 décembre.

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1er avril au 31 octobre

ST MARTIN LE VIEUX ZA de «Bel Air» ☎ 05 55 69 51 98

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	Fermée 13h30 - 18h	Fermée 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h

BOSMIE L'AIGUILLE «Gué de Verthamont» ☎ 05 55 36 86 95

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée 13h30 - 18h	Fermée 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h			

HORAIRES D'HIVER

Du 1er novembre au 31 mars

ST MARTIN LE VIEUX ZA de «Bel Air» ☎ 05 55 69 51 98

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermée 13h30 - 17h	Fermée 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

BOSMIE L'AIGUILLE «Gué de Verthamont» ☎ 05 55 36 86 95

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée 13h30 - 17h	Fermée 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermée 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h



Mon aide à domicile c'est



**UN PROFESSIONNALISME
DE PLUS DE 55 ANS**

- Aide à la Personne • Pôle UNA'Handi
- Ménage, Repassage • Accompagnement social
- Aide aux Aidants • Ateliers de Convivialité Séniors
- Garde de jour et de nuit • Garde d'enfants
- Jardinage et petit bricolage



Sur le territoire de Saint-Junien, l'Ouest et le Nord-Ouest du département de la Haute-Vienne



UNA OUEST 87
10 Bd de la République
87200 SAINT-JUNIEN
05 55 02 46 01
accueil@unaouest87.fr
www.unasaintjunien.fr





SE VACCINER, SE PROTÉGER



Qui peut se faire vacciner en janvier 2021 en Nouvelle-Aquitaine ?

15/01/2021



La stratégie de vaccination priorise les publics les + fragiles (formes graves de la maladie) et les + exposés au virus (santé et médico-social) pour réduire la mortalité et préserver le fonctionnement du système de santé.

En janvier 2021



Les personnes âgées hébergées en EHPAD et USLD (unités de soins longue durée)



directement dans leur établissement après recueil de leur consentement et visite médicale

Où ?

Tout professionnel exerçant dans le milieu de la santé, du médico-social, du secours et de l'aide à domicile **ayant + 50 ans et/ou étant personne à risque**



dans le **centre de vaccination** le plus proche de leur lieu d'exercice

Où ? (liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)



Dans les prochains jours



Les personnes de + 75 ans séjournant ou consultant dans les établissements de santé ou hébergées dans d'autres structures pour personnes âgées (résidences autonomie...)



Les personnes vulnérables en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueils médicalisés (FAM)

Où ?  au sein de leur structure



À partir du 18 janvier de manière progressive



Les personnes de + 75 ans



Les patients vulnérables à très haut risque (liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

Où ? 

dans le **centre de vaccination** le plus proche de chez eux, sur RDV (modalités et liste actualisées sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr ou sante.fr), à mesure des stocks disponibles.

Et ensuite ?

La vaccination s'élargira progressivement aux autres tranches de population vulnérable.



Que vous soyez vacciné ou non, continuez d'appliquer strictement les gestes barrières et de prendre soin de votre santé.



+ d'info sur la stratégie vaccinale et sur les centres de vaccination sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

AGENDA 2021

JANVIER → JUIN

ATTENTION !

Ces dates et ces manifestations sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes d'organisation (crise sanitaire) et des décisions des organisateurs.

JANVIER

23 JANVIER

Battue dans la forêt des Loges
organisée par l'ACCA

30 JANVIER

Concours de Belote
organisé par l'amicale scolaire
à 19h30 à la salle des fêtes

FÉVRIER

6 FÉVRIER

Soirée Soupe
organisée par l'association 3D
à 19h à la salle des fêtes

Battue dans la forêt des Loges
organisée par l'ACCA

27 FÉVRIER

Battue dans la forêt des Loges
organisée par l'ACCA

MARS

6 MARS

Journées citoyennes
à la salle des fêtes

20 MARS

Soirée années '90
organisée par l'amicale scolaire
à 19h30 à la salle des fêtes

27 MARS

Randonnée pédestre
organisée par l'association de gym volontaire

AVRIL

4 AVRIL

Compétition de VTT
organisée par le Vélo Club
au Stade Albert Rozan

MAI

1^{ER} MAI

La fête du pain

23 MAI

Salon Lecture nature
organisé par l'association 3D

30 MAI

Rétromobile
organisée par l'association
Vivre à Saint-Priest

JUIN

18 JUIN

Soirée théâtre
organisée par l'association
J'adhère à la salle des fêtes à
19h30

25 JUIN

**Fête Communale
& Chasse au Dahut**
organisée conjointement par les
associations de la commune



LE REPAIRE DES LUTINS

AIXE-SUR-VIENNE

05 55 58 84 60

lerepairedeslutins@orange.fr

7h - 19h00

Z.A. du Grand-Rieux - Beauchabrol
87700 AIXE-SUR-VIENNE

micro-crèche
multi-accueil

ouverte à tous de 0 à 6 ans
(ouvert pendant les vacances scolaires)
Repas et couches fournis

www.lerepairedeslutins.com

CHAPTELAT

05 55 79 92 05

lerepairedeslutinschaptelat@orange.fr

7h30 - 18h30

16, rue Dagobert
87270 CHAPTELAT